

La question d'un assouplissement des 35 heures refait surface

28/11/2014



L'assouplissement des **35 heures** ne figurera peut-être pas dans le rapport sur les économies française et allemande, remis jeudi aux ministres de l'Économie des deux pays. Leurs auteurs ont parlé de «raccourci» à propos des fuites publiées dans la presse. Il n'empêche, depuis trois mois, la petite musique sur l'adaptation des 35 heures ne cesse de monter. Une douce mélodie entonnée par le gouvernement lui-même. Une fois nommé à l'Économie, **Emmanuel Macron** n'a pas démenti les propos qu'il avait tenus au *Point* fin août avant sa nomination. Où il suggérait de permettre aux entreprises et aux branches, dans le cadre d'accords majoritaires avec les syndicats, de «déroger aux règles de temps de travail et de rémunérations». Jeudi, devant la commission d'enquête de l'Assemblée, il a récidivé.

Le ministre de l'Économie n'est pas isolé. **Manuel Valls** lui-même, lors de son déplacement à Londres début octobre, avait lancé le débat sur l'indemnisation des chômeurs mais déclaré aussi qu'il «faudrait aller plus loin» sur l'assouplissement des 35 heures. Avant de se dédire... Le fait que le gouvernement doive donner des gages à Bruxelles n'explique pas à lui seul ces charges orchestrées. Nombre de dirigeants de gauche sont convaincus qu'une adaptation des 35 heures est nécessaire. En 2011, lors des primaires, Manuel Valls voulait même les «déverrouiller». Quant à **Jean-Marc Ayrault**, l'ex-premier ministre avait répondu en octobre 2012 un «pourquoi pas?» à une question sur un retour aux 39 heures payées 39. Avant, lui aussi, de revenir en arrière...

Soupleses peu utilisées

Mais les chefs d'entreprise ne doivent pas se bercer d'illusion. L'exécutif a en tête un aménagement en douceur des règles du temps de travail, pas un big bang. Il l'a redit maintes fois, les 35 heures resteront la durée légale du travail, celle déclenchant le paiement (majoré) des heures supplémentaires. Le gouvernement souhaite surtout assouplir les accords de maintien de l'emploi créés en 2013, et qui permettent de moduler le temps de travail et les rémunérations, mais dans des conditions strictes et jugées trop restrictives par certains ministres et le patronat.

Ce faisant, l'actuel gouvernement reste dans la ligne de ses prédécesseurs. Entre 2002 et 2012, la droite a assoupli, mais pas abrogé, les 35 heures. Le recours aux heures supplémentaires a été facilité, puis rendu moins onéreux par des exonérations sociales et fiscales (avant que la gauche ne les renchérisse). Une souplesse dont les entreprises se sont saisies. Les salariés et

les fonctionnaires à temps complet ont travaillé 1661 heures par an en 2013, selon l'institut Coe-Rexecode. Soit davantage que les 1607 heures correspondant aux 35 heures. C'est d'ailleurs sur l'année qu'il faut mesurer le temps de travail, le relevé par semaine (39,5 heures) ne prenant pas en compte les RTT ou repos compensateurs liés à la réduction du temps de travail.

Reste que malgré ces heures sup, les Français travaillent moins que les Européens, à l'exception des Finlandais (les Allemands sont à 1847 heures par an). Et ce, notamment parce que les autres souplesses n'ont pas fonctionné: la grande majorité des entreprises n'ont pas renégocié leurs accords 35 heures, alors que depuis 2008 ils peuvent signer un accord moins avantageux que celui de branche. La peur de rouvrir la boîte de Pandore a été plus forte. En les poussant insidieusement aujourd'hui dans ce sens, le gouvernement risque le même échec...